

**COMMUNAUTE DE COMMUNES  
DU PAYS DE PIERREFONTAINE-VERCEL**



**CONSEIL DE COMMUNAUTE  
DU LUNDI 7 OCTOBRE 2013  
A NODS**

**COMPTE RENDU**



**REGLEMENT INTERIEUR SERVICE PUBLIC D'ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF  
( SPANC)**

Règlement

cf projet de règlement joint en annexe

Le règlement du SPANC définit les conditions et les modalités des contrôles techniques auxquels sont soumis les dispositifs d'assainissement non collectif, en particulier :

- les relations entre les usagers du service et la collectivité ; .
- les droits et obligations des propriétaires concernés ;
- les conditions d'accès aux ouvrages,
- la conception, la réalisation, le fonctionnement et l'entretien des ouvrages ;
- les conditions de paiement de la redevance.

Barème

Cf. projet de budget joint en annexe

Les usagers du SPANC sont soumis au paiement des contrôles dont le tarif est fixé chaque année par délibération du Conseil de Communauté

Les recettes correspondantes seront perçues sur le budget annexe assainissement.

Le montant de la redevance varie selon la nature des opérations de contrôle :

a) Contrôle des installations neuves ou à réhabiliter :

- a1 - redevance de vérification préalable du projet → 115 €
- a2 - redevance de vérification de l'exécution des travaux → 115 €
- a3 - redevance de contre-visite à la suite d'un contrôle des travaux → 70 €

b) Contrôle des installations existantes

- b1 - redevance de premier contrôle et de vérification du fonctionnement et de l'entretien (installation qui n'a jamais été contrôlée → 95 €
- b2 - redevance de vérification du fonctionnement et de l'entretien (contrôle périodique des installations par le SPANC) → 70 €
- b3 - redevance de contrôle en vue de la vente d'un bien immobilier à usage d'habitation → 120 €

### c) Pénalités

c1 - redevance de déplacement sans intervention (déplacement du SPANC sans possibilité de réaliser le contrôle → 40 €

c2 – pénalité financière annuelle pour refus de visite → 165 €

C3.-. pénalité financière annuelle pour absence de dispositif d'assainissement → 165 €

**Le bureau propose au conseil communautaire d'adopter :**

- le règlement
- le budget prévisionnel
- les tarifs notamment les pénalités financières prévues par les articles L1331.8 et L 1331.11 du code de la Santé Publique
- 

*Le conseil de Communauté a approuvé les propositions du Bureau*

## **REGLEMENT INTERIEUR REDEVANCE INCITATIVE**

Dans le cadre de la redevance incitative, un règlement a été rédigé. Ce document définit les différents usagers et les règles d'application. Il permettra également au service déchets de justifier les décisions prises à l'égard des usagers.

Le règlement de la redevance incitative est joint en annexe .

**Je vous demande d'adopter le règlement intérieur de la redevance incitative.**

*Le présent règlement a été approuvé*

## **REPLACEMENT DU DIRECTEUR GENERAL DES SERVICES**

Le Président, assisté de la Commission de recrutement , des Vice-Présidents et du Centre de Gestion de la FPT, auditionnera 7 candidats le 4 octobre 2013.

Un deuxième entretien sera organisé pour le ou les candidat(e)s qui paraissent correspondre le mieux au profil recherché.

## **LOCAUX ADMINISTRATIFS**

Comme cela a été évoqué lors du précédent conseil communautaire, la communauté de communes s'est positionnée sur l'immeuble utilisé par les services de la DDT et appartenant au Conseil Général, en vue d'installer ses bureaux.

Le prix d'achat proposé par le Conseil Général est de 230 000 €.

La communauté de communes a fait part de son accord quant à l'offre, sous réserve de pouvoir acheter du terrain à la commune de Valdahon.

En effet, l'immeuble nécessite un agrandissement qui pourrait concerner la parcelle communale jouxtant le bâtiment du Conseil Général.

Par délibération du 4 septembre, la ville de Valdahon a donné son accord de principe sur la vente d'une partie de ce terrain.

Les services des Domaines ont estimé la valeur de ce terrain à 40 € H.T. le mètre carré.

Le prix proposé par la ville de Valdahon sera fonction des caractéristiques géométriques du terrain pris par la Communauté de communes.

Le projet d'extension des locaux sur une surface d'environ 130 m<sup>2</sup> prévoit d'aménager un hall d'entrée, une grande salle de réunion et des bureaux indépendants pour l'école de musique.

Une consultation d'architectes avec remise d'une esquisse vient d'être lancée. Deux architectes seront invités à remettre un projet. Une indemnité de 1 500 € sera versée au candidat qui n'a pas été retenu.

**Je vous demande l'autorisation de conclure la vente de l'immeuble avec le Conseil Général et du terrain avec la commune de Valdahon.**

*Le Conseil de Communauté autorise le Président à signer les actes à intervenir*

## **SITE INTERNET**

Portail administratif et touristique, le nouveau site Internet du Pays des Portes du Haut Doubs est maintenant en ligne. Graphisme renouvelé, navigation intuitive, ergonomie revisitée, arborescence déclinée en trois niveaux à partir du menu principal : tout est pensé pour un accès convivial et rapide à l'information. L'adresse reste inchangée : <http://www.portes-haut-doubs.com/>

## **ADMISSION EN NON VALEUR**

- Redevance ordures ménagères entreprise POYARD , pour 74.55 € : surendettement et décision d'effacement de dette,
- Redevance déchetterie entreprise Haut-Doubs Ferblanterie , pour 10 € : Inférieur au seuil de poursuite ( 30€)
- Redevance déchetterie entreprise « Bonnes Affaires du Père Denis », pour 184.50 € : PV de carence .

## ***Décision votée***

## **OUVERTURE DE CREDITS**

- Budget annexe : + 99 € au chapitre 65  
- 99 € au chapitre 60

## ***Décision votée***

## **INDEMNITAIRE**

Décision de régularisation suite à changement de cadre d'emploi, intégration d'un agent dans la filière médico-sociale, d'un agent dans la filière animation , et rémunération des maîtres nageurs pour les cours dispensés en dehors des heures de travail.

### ***Décision votée***

## **CONTRAT DE PAYS**

Le Conseil Régional a décidé la mise en place d'un délai supplémentaire pour le dépôt des demandes de subvention. En parallèle, ils ont approuvé un abondement des enveloppes financières de 1/7e des enveloppes initiatives votées en 2007, soit 78 338 euros pour le Pays des Portes du haut Doubs. Le bureau communautaire propose de répartir cette somme sur deux projets : 30 000 euros pour le périscolaire d'Orchamps Vennes et 48 338 euros sur l'auditorium de Pierrefontaine Les Varans.

***Le conseil de Communauté a approuvé les propositions du Bureau***

## **PLAN CLIMAT TERRITORIAL**

### **- CHARTE ECO-EXEMPLARITE EN PARTENARIAT AVEC PREVAL**

Dans le cadre de l'élaboration de son plan climat énergie territorial (PCET) le Pays des Portes du Haut-Doubs en partenariat avec Préval souhaite s'inscrire dans une démarche éco-exemplaire et mettre en place une charte d'éco-exemplarité.

L'ensemble des acteurs du territoire est concerné par la réduction des consommations d'eau, d'énergie et de déchets. Les collectivités ont un rôle important pour amorcer les changements de comportements : elles deviennent plus crédibles pour inciter leurs usagers à agir. Cela peut également amener à réaliser des économies budgétaires tout en diminuant les impacts environnementaux de la collectivité.

**Il est demandé au Conseil de Communauté d'autoriser la CCPPV à mettre en place la charte d'éco-exemplarité.**

***Le Conseil de Communauté autorise le Président à signer les pièces à intervenir***

### **- DEMANDE DE SUBVENTIONS POUR LE POSTE DE CHARGÉE DE MISSION PLAN CLIMAT TERRITORIAL**

Le FEDER au titre « du soutien aux projets territoriaux de développement durable », finance à hauteur de 20% les territoires élaborant un Plan Climat Energie Territorial.

**Il est demandé au conseil de communauté d'autoriser le président à déposer un dossier de demande de subvention auprès du FEDER.**

***Le Conseil de Communauté autorise le Président à signer les pièces à intervenir***

## APPEL A PROJETS ECONOMIE SOCIALE ET SOLIDAIRE

Le Conseil régional de Franche-Comté, en partenariat avec la CRESS (Chambre régionale de l'économie sociale et solidaire) et Franche-Comté Active ont lancé un appel à projets auprès des territoires pour expérimenter un dispositif d'appui à l'émergence de projets sur la période septembre 2013-septembre 2015.

L'objectif de la démarche est d'identifier sur le territoire franc-comtois des besoins sociétaux non ou mal couverts et faire émerger des projets en réponse, créateurs d'activités et d'emplois.

La Communauté de communes de Pierrefontaine-Vercel souhaite répondre à l'appel à projet régional, sous la forme d'une candidature conjointe avec la communauté de communes des Premiers Sapins.

Il sera demandé au conseil de communauté d'autoriser le président de la CCPPV à :

- participer à l'appel à projet régional afin de contribuer à la construction d'un dispositif régional d'appui à l'émergence de projets d'utilité sociale aux cotés de FCA, la CRESS et la Région Franche-Comté
- L'expérimentation du dispositif sur le territoire de la CCPPV pourrait porter sur les thématiques suivantes pour lesquelles des besoins sociaux semblent exister : services aux entreprises, bois énergie, transports-mobilité, vie associative, services à la personne.
- L'élu référent est Albert GROSPERRIN.
- Le technicien référent est Marjorie BARRIOZ.

*La présentation complète du dispositif est jointe en annexe.*

⇒ **Après en avoir délibéré, le conseil de communauté décide d'autoriser le président de la CCPPV à participer à l'appel à projet régional afin de contribuer à la construction d'un dispositif régional d'appui à l'émergence de projets d'utilité sociale aux cotés de FCA, la CRESS et la Région Franche-Comté**

⇒ **L'expérimentation du dispositif sur le territoire de la CCPPV pourrait porter sur les thématiques suivantes pour lesquelles des besoins sociaux semblent exister : services aux entreprises, bois énergie, transports-mobilité, vie associative, services à la personne.**

⇒ **L'élu référent est Albert GROSPERRIN**

⇒ **Le technicien référent est Marjorie BARRIOZ**

## PROJET DE CONVENTION AVEC LE CONSERVATOIRE BOTANIQUE DE FRANCHE-COMTE (CBNFC-ORI)

Le CBNFC-ORI propose à la CCPPV de conclure une convention de partenariat, de recherche et de développement pluriannuelle (2013-2017) pour mettre en œuvre les actions prévues dans le cadre du plan de gestion de l'ENS de Bremondans

Le Plan de gestion de l'espace naturel sensible de Bremondans élaboré pour 2012-2017 prévoit 3 volets pour lequel le Conservatoire Botanique National de Franche-Comté a un rôle :

- conseil technique pour les travaux de réouverture des clairières par bûcheronnage et débroussaillage
- suivi de l'impact de la fauche et du ratissage
- études et inventaires des espèces, notamment espèces de fleurs, libellules et papillons rares

**Le bureau demande au conseil de communauté d'autoriser le président à signer la convention.**

*Le projet de convention est joint en annexe et sera présenté en séance.*

*Le Conseil de Communauté autorise le Président à signer la convention à intervenir*

**PORTAGE OPERATION TRANSFORMATION**  
**SITE PFCE ERMITAGE A VERCEL**

Le groupe ERMITAGE au travers de sa filiale PFCE gère le site de Vercel pour la production et l'affinage d'emmental et autres pâtes pressées cuites.

Le groupe ERMITAGE est implanté dans les régions Franche-Comté et Lorraine (siège Bulgnéville) et compte 6 sites dans le Doubs (300 emplois)

Ermitage collecte 20% du lait produit dans le Doubs dont une part très importante de lait standard (non AOP) valorisée avec des productions fromagères sous sa propre marque.

Le site de Vercel est dédié à la production et l'affinage d'Emmental Grand Cru dont le marché s'est considérablement contracté des dernières années (10 000 t en 2000 et 3000 t aujourd'hui), ce qui remet en question la viabilité du site actuel (ancienne fromagerie LINIGER) et ses 18 emplois directs

Projet de transformer le site de Vercel en site de référence pour la production de fromage au lait cru (Morbier, Comté, Emmental, raclette)

Coût prévisionnel total du projet : 6 500 000 €

***La CCPPV est sollicitée par l'entreprise pour assurer le portage d'une partie de l'opération. Cette proposition est réalisée dans le cadre des actions de développement économiques pour lesquelles la CCPPV est compétente aux termes de ses statuts :***

« construction, rénovation, vente et location de bâtiments à usage industriel, artisanal et commercial ainsi que l'aménagement et la vente de plate-forme répondant à au moins un des critères suivants : maintien du commerce de proximité, création d'emplois et développement des filières structurantes pour le territoire : agroalimentaire, bois, microtechniques ».

**Le portage de la CCPPV est possible sous 4 conditions :**

- La CCPPV doit acheter le terrain et le bâtiment en l'état
- La maîtrise d'ouvrage de la Communauté de communes ne peut porter que sur les travaux qui n'ont pas encore été réalisés estimés à 400 000 € (charpente, couverture, serrurerie, électricité, panneaux isothermes, carrelage, rideaux métalliques)
- La communauté de communes a obligation de procéder dans le cadre des marchés publics
- Revente immédiate du bâtiment à l'entreprise dès la fin des travaux

## Décomposition du coût d'aménagement prévisionnel :

### EXTENSION DU BATIMENT PFCE VERCEL

Coût d'aménagement :	En euros HT
Frais de découpage cadastral, document d'arpentage (géomètre)	1 000 €
Achat du bâtiment en l'état	532 815 €
Frais de notaire	8 500 €
Coût des travaux qui restent à réaliser	308 959 €
Maîtrise d'œuvre (10% des travaux)	84 177 €
coordonnateur SPS	3 000 €
contrôle technique L et S (à vérifier)	3 000 €
Essais d'étanchéité à l'air préalable à la réception, essais de plaque (à vérifier)	2 500 €
Assurance dommage ouvrage	15 000 €
Frais financiers*	8 555 €
<b>Total coût d'aménagement</b>	<b>967 507 €</b>

### PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL

Coût d'aménagement	<b>967 507</b>
<b>prix de vente</b>	<b>745 285</b>
<b>delta PR/PV</b>	<b>222 222</b>
DETR 35% sur écart PR/PV	<b>77 778</b>
<b>CCPPV 20% mini sur écart PR/PV</b>	<b>44 444</b>
Conseil Général	<b>100 000</b>

**Compte-tenu des premières estimations, le coût résiduel pour la CCPPV serait d'environ 44 000 € (prise en charge minimum de 20%, coût qui serait amorti en 5 à 7 ans compte-tenu des retours de fiscalité d'entreprises)**

La part communale de CFE de l'extension serait reversée à la CCPPV en compensation.

⇒ **Après avoir entendu l'exposé du Président, le Conseil de communauté autorise le Président à :**

- **assurer la maîtrise d'ouvrage de la transformation du site PFCE de Vercel-Villedieu-Le-Camp,**
- **lancer les consultations d'entreprises nécessaires à la réalisation des travaux,**
- **déposer les demandes de subvention pour cette opération auprès du Conseil général et de l'Etat (DETR).**

*Vu, Bernard CANTENEUR , pour être diffusé à Mesdames et Messieurs les délégués, à Mr Georges GRUILLOT, Président d'honneur et à Mr le Président de la Communauté de Communes des 1ers Sapins*

---

SECRETARIAT : 20 Grande Rue BP 70 25800 VALDAHON TEL : 03 81 56 39 27 FAX : 03 81 56 41 33